



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 20 :**

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE  
FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DU  
BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE  
- CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
(CEJ) - ANNEE 2012 - 2015 -  
AUTORISATION DE SIGNATURE

**Séance ordinaire du 16 Octobre 2012**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Octobre 2012.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absents : 3**

**Excusés : 6**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : MME MACERON-CAZENAVE (à M. QUANCARD), MME SOULAT (à M. JALABERT), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. ASSERAY (à MME DESON)

**Absents** : M. BARRIER, MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL

**Secrétaire** : MME CAZAURANG

Accusé certifié exécutoire

**DOSSIER N° 20 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) - ANNEE 2012 - 2015 - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Réception par le préfet : 22/10/2012

Publication : 22/10/2012

**RAPPORTEUR** : Dominique VINCENT

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde s'est engagée depuis de nombreuses années auprès de la Ville du BOUSCAT pour la mise en œuvre, sur le territoire communal, d'une politique d'action sociale en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Ainsi, le premier Contrat Enfance a été signé en 1993 et le premier Contrat Temps Libre Jeunes en 2000. Ces deux contrats d'objectifs et de cofinancement ont permis d'accompagner la commune à développer son offre de services par la création de structures nouvelles et la réalisation d'actions collectives de qualité pour les jeunes de 0 à 17 ans.

En 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a revu ses modalités d'intervention en fusionnant, à leur échéance les contrats existants en un seul document appelé Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

La ville du BOUSCAT a été bénéficiaire d'un premier CEJ pour les exercices 2008 à 2012.

Les actions nouvelles ayant été financées dans ce cadre, sont les suivantes :

- extension de capacité du multi accueil associatif Trotte-Menu de 16 à 20 places au 1<sup>er</sup> septembre 2008,
- extension de capacité de la crèche familiale : 4 nouveaux agréments au 1er janvier 2009, 4 agréments supplémentaires au 1er janvier 2010,
- agrément ludothèque RICOCHET, avec augmentation des heures d'ouverture annuelle (de 814 à 1055 heures),
- création d'une coordination petite enfance, à raison d'un mi-temps en 2009, d'un équivalent temps plein (ETP) à partir de 2010.

En cours de contrat, deux avenants ont été signés afin d'accompagner la ville dans l'extension de capacité du Relais Assistantes Maternelles et la création d'un lieu d'accueil enfants - parents (LAEP).

Aujourd'hui, la Caisse d'Allocations Familiales propose de nouveaux CEJ, permettant de fusionner des actions pour disposer de plus de souplesse dans la gestion des aides octroyées.

Ainsi, compte-tenu du diagnostic de territoire et de la forte demande des familles en matière d'accueil périscolaire et de loisirs, le nouveau CEJ dont les actions sont fusionnées, porte sur l'accueil des enfants de 3 à 12 ans, en périscolaire, accueil de loisirs et vacances sportives, et ceci dès septembre 2012.

Les agréments des structures concernées évoluent en conséquence ainsi qu'il suit :

- extension de capacité de l'accueil de loisirs des 3/6 ans : de 128 à 152 agréments, avec ouverture d'un alsh sur le groupe scolaire Jean Jaurès, soit 88 agréments à la Chêneraie, 64 sur Jean Jaurès,
- extension de capacité de l'accueil de loisirs des 6/9 ans : de 120 à 156 agréments, avec ouverture également d'un alsh sur Jean Jaurès, soit 108 agréments à la Chêneraie, 48 sur Jean Jaurès,
- extension de capacité de l'accueil de loisirs des 10/12 ans : de 24 à 35 agréments pour les mercredis scolaires,
- extension de capacité des accueils périscolaires élémentaires : centre 1 de 84 à 98, centre 2 de 84 à 98 agréments, Lafon Féline de 70 à 84 agréments,
- extension de capacité des vacances sportives : augmentation du nombre de jours d'ouverture.

Par ailleurs, le nouveau contrat laisse la possibilité d'étendre les aides par avenant, si de nouveaux besoins surviennent, notamment en raison d'un accroissement de population prévisible durant les quatre années du contrat.

Ainsi,

033-213300692-20121016-161012-20-DE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé certifié exécutoire

**VU** le projet de Contrat Enfance Jeunesse pour les exercices 2012 à 2015

Réception par le préfet : 22/10/2012  
Publication : 22/10/2012

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
32 voix POUR**

- Article 1 :** Décide d'engager les actions nouvelles ci-dessus développées,
- Article 2 :** Approuve les termes du Contrat Enfance Jeunesse ci-annexé,
- Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, appelée Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2015.
- Article 4 :** Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 74.

Fait et délibéré le 16 Octobre 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20121016-161012-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2012

Publication : 22/10/2012